

COMMENT LA CTI PEUT AIDER ?

Il existe plusieurs façons dont l'Initiative sur la Convention contre la torture (CTI) peut aider les États qui envisagent la ratification de la Convention de l'ONU contre la torture, ainsi que les États qui l'ont déjà ratifiée mais qui cherchent des conseils sur la façon de mieux la mettre en œuvre.

Réunions régionales : En tant qu'initiative transrégionale, la CTI reconnaît les avantages des échanges régionaux et sous-régionaux entre États qui partagent des traditions juridiques et des liens d'amitié, ainsi que des pratiques similaires. Chaque année, la CTI travaille avec ses partenaires au niveau national pour organiser des dialogues entre gouvernements sur des thèmes intéressant les États d'une même région. Ces réunions confidentielles offrent une occasion unique aux États de partager leurs expériences sur les défis et les opportunités offertes par la ratification et la mise en œuvre de la Convention en vue de renforcer les relations entre États au niveau régional.

Visites d'étude : La CTI peut organiser des « visites d'étude » à Genève pour les États qui ne sont pas encore parties à la Convention et qui ont manifesté leur volonté d'en savoir plus sur ce que signifie être un État partie. Les visites comprennent généralement des exposés d'expert(e)s sur la Convention, ainsi que des réunions avec de hauts fonctionnaires des Nations unies et d'autres autorités gouvernementales, y compris le Comité de l'ONU contre la Torture, afin d'explicitier et de partager des points de vue. Ces visites incluent la possibilité d'observer une session du Comité contre la Torture lors de son examen d'un État partie, ainsi que les réponses de l'État partie.

Visites-pays diplomatiques et/ou techniques : La CTI organise chaque année plusieurs visites de délégations diplomatiques et/ou techniques de haut niveau, afin de fournir un soutien aux États sur des questions relatives à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention. Un séminaire avec des acteurs nationaux peut être inclus dans ces visites. Celles-ci sont ajustées selon les besoins et les souhaits de chaque gouvernement, et ne sont pas des moyens de pression. La CTI travaille en étroite collaboration avec l'État en question afin de répondre de façon précise à ses besoins.

Événements régionaux et onusiens de haut niveau : La CTI organise régulièrement des réunions au Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève et à l'Assemblée générale des Nations unies à New York. Au cours de ces réunions, elle rassemble des États et des expert(e)s en matière de prévention de la torture pour discuter des progrès et des possibilités d'accroître le nombre de ratifications, ainsi que d'une meilleure mise en œuvre de la Convention.

Outils et guides : La CTI travaille avec des partenaires spécialisés afin de préparer des outils destinés à aider les responsables à comprendre et mettre en œuvre la Convention avec plus d'efficacité. Ces outils de mise en œuvre permettent de partager les bonnes pratiques des États.

Ils sont disponibles en plusieurs langues.

Le **Secrétariat de la CTI** se tient à la disposition des États pour les assister à travers :

- Un **bureau de soutien à distance**, répondant aux questions techniques relatives à la ratification ou à la mise en œuvre de la Convention ;
- Un **service d'orientation**, reliant les demandes d'assistance technique de la part des États avec les partenaires et amis adéquats lorsque la CTI n'est pas la mieux placée pour apporter conseils et appui ;
- Des **partenariats** avec un large éventail d'experts et autres partenaires. La CTI se tient informée des analyses, de l'expertise et des informations les plus récentes en lien avec la prohibition et la prévention de la torture et des mauvais traitements.

Pour en savoir plus, merci de contacter le [Secrétariat de la CTI](#) :

Initiative sur la Convention contre la torture
c/o Nations Business Center,
1 Rue du Pré-de-la-Bichette, 6^{ème} étage,
Genève, CH-1202, Suisse
Courriel : info@cti2024.org
Téléphone: +41 (0) 22 592 14 19